



REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de MONLET

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} avril 2021

Compte rendu des délibérations

Présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Raphaël SABY. Monsieur SABY est désigné par vote à main levée à l'unanimité.

Présents : Frédéric DELOLME, Michel DESSIMOND, Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Raphaël SABY, Eric SOUBEYRE,

Absents excusés et dépôts de pouvoir : Valérie DRUART, Christine VALENTIN (pouvoir à Monsieur MEYSSONNIER).

- **Vente du lot n°6 du lotissement de la Gare.** Le Conseil approuve la vente du lot de 1 434 m² à un jeune couple qui devrait pouvoir emménager l'an prochain. Il reste deux lots disponibles.
- **Aménagement de la maison seniors au presbytère.** Le permis de démolir a été déposé pour la maison Fouillit. Cette opération permettra de dégager l'esplanade devant l'église, ce qui participera grandement à sa mise en valeur.
- Le conseil approuve le principe du recrutement de la S.E.M. du Velay en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet global. Le Maire est chargé d'affiner la proposition de contrat pour un montant d'environ 3 600 €HT pour la première phase d'étude.
- **Installation d'un abri-bus.** Les travaux pour l'installation d'un abri-bus au niveau de l'arrêt situé près de la Mairie ont débuté. La dalle béton est coulée et en cours de séchage. Le Conseil valide la demande d'une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Questions diverses :**

❖ Une information est donnée au conseil sur la réorganisation de la distribution d'eau publique et sur l'assainissement en cours au niveau de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay.

❖ Le conseil est informé du contenu du rapport de l'hydrogéologue qui a été missionné après la pollution de l'été 2017. La conclusion est : **»Dans tous les cas, le captage actuel, dans sa configuration (captage et centralisateur) doit être abandonné. Les opérations curatives seraient insuffisantes et sans garantie de résultat «.**

❖ Le Conseil approuve le principe du renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'électricité SDE43, permettant de mutualiser les achats pour obtenir de meilleures conditions financières.

❖ Les demandes de subventions sont examinées et donnent lieu aux attributions suivantes :

• Comité de jumelage Monlet/Krostitz	200 €
• Association des visiteuses en maisons de retraite et hôpitaux	200 €
• A.D.M.R. (31 personnes aidées)	465 €

❖ Un point est fait sur l'état d'avancement des travaux dans le cadre du Droit de Prémption Urbain et du zonage de la carte communale.

❖ Le Conseil approuve le renouvellement de l'opération de stérilisation des chats errants (à hauteur de 20 stérilisations) en partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis pour un montant de 700 €.

❖ Le Conseil approuve le principe de l'adhésion de la commune au Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne qui intervient, notamment, pour la préservation des zones humides, la gestion durable de la forêt et la promotion de la biodiversité (cotisation de 50 €).

❖ Des démarches sont entreprises pour modifier les limitations de vitesse :

- Passer de 90 à 70 km/h sur la D13 entre le carrefour des Ignes et la station service.
- Passer de 50 à 70 km/h sur la D13 dans la traversée de Malaguet.